

AS 79308



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.
RÉCÉPISSÉ DU MANDAT N° 178

Montant du mandat. 50
Droit. 28
Taxe d'exp^lon et fact. 28
TOTAL. 106

L'expéditeur peut indiquer ci-dessous le nom et l'adresse du destinataire.
M. _____

28
CANTAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.
RÉCÉPISSÉ DU MANDAT N° 179

Montant du mandat. 38
Droit. 28
Taxe d'exp^lon et fact. 28
TOTAL. 94

L'expéditeur peut indiquer ci-dessous le nom et l'adresse du destinataire.
M. _____

28
CANTAL

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

Monsieur le Préfet du Cantal,

J'ai l'honneur de solliciter de votre haute bien

veillance un passeport pour
l'Espagne au nom de : Sillit
Trenoms : Pierre, Joseph, Antony
Nationalité : française
né à Saint Martin - Cantaler - Cantal.
le 28 Mars 1904.
Profession : Industriel à Chanzieu
Lyonnaise
Domicile : L., Place du Buis, Aurillac

LE PRÉFET DU CANTAL
Monsieur le Commissaire de Police,
Aurillac
1938

Le Préfet du Cantal
est favorable

Signalement : Taille : 1 m 74 . Barbe : néant
Cheveux : blonds Menton : rond
Sourcils : blonds Visage : ovale
Front : haut Saint : fâle
Yeux : marron
Nas : moyen
Bouche : moyenne

Fait à _____

006852A

Aurillac, le 22 Avril 193

Aurillac



D.A.



Red handwritten text on the adjacent envelope flap.

AS 79309



D.A.

1930
26/11/30
St. Sébastien
Monsieur le Préfet du Cantal,

Je soussigné *Sillit Pierre*
Joseph Antony demeurant à *Chavillac*
2, Place du Buis, déclare me rendre
à *Saint Sébastien (Espagne)* pour
une durée de 15 jours environ
afin de faire une déclaration de
mes biens particuliers aux autorités
Espagnoles, et je m'engage à ce
que rien ne se produise au cours
de mon voyage qui puisse être
considéré comme impliquant, de
ma part, une intervention au fa-
veur de l'une quelconque des
parties du conflit espagnol.

Je voyage à mes propres
risques et je reconnais que le

Gouvernement et l'Administration française ne peuvent encourir de responsabilité tant en ce qui concerne ma protestation que mon évacuation en cas de nécessité.

Fait à Aurillac le 22 Avril 1938

